

Notre mission

Le Fonds régional en infrastructures de loisirs a pour première mission de mettre aux normes les infrastructures sportives afin de favoriser des compétitions locales. Les projets doivent avoir une portée régionale en favorisant l'implantation ou l'amélioration des infrastructures. Ces infrastructures doivent favoriser l'animation locale, permettre de créer une fierté et d'augmenter le sentiment d'appartenance. Le Fonds en loisirs collectifs a également pour objectif de faciliter l'accès aux sports organisés de la région. Le Fonds est géré indépendamment par un comité directeur.

<http://fonds.lhecc.com>

<http://www.sadccharlevoix.ca>

Le fonds couvre les territoires de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est.

Le comité directeur

Bouchard et Gagnon, notaires s.e.n.c.

Benoît Côté comptable agréé

Loisirs ville de Baie-Saint-Paul

Loisirs ville de La Malbaie

SADC de Charlevoix

Simard Suspensions inc.

Nos partenaires

Fondation Tanguay/Rousseau

Impact de Montréal

Remparts de Québec

Alouettes de Montréal

Caisse populaire de l'Estuaire

Roche Ltée, Groupe-conseil

Canadian Tire La Malbaie

Chapiteaux du Monde inc.

Imprimerie de Charlevoix

Kia Charlevoix

Hyundai J.R. Thibeault

Hôtel Le Petit Manoir du Casino



Fonds régional en infrastructures de loisirs

11, rue Saint-Jean-Baptiste

Local 208

Baie-Saint-Paul (Québec)

G3Z 1M1

Téléphone : 418-435-4033 poste 25

Télécopie : 418-435-4050

Courriel : g.sirois@sadccharlevoix.ca

FRIL FONDS RÉGIONAL
EN INFRASTRUCTURES
DE LOISIRS



ESPRIT COLLECTIF

COEUR SPORTIF

VOS DÉFIS NOUS HABITENT



Les loisirs comme outils de développement local

Afin de favoriser le développement de la région, le comité croit que le territoire de Charlevoix doit devenir un incubateur d'individus fiers et entreprenants. Aujourd'hui, la qualité de vie fait partie de la donne et est considérée comme un outil de base (équité salariale, sécurité sociale, richesse culturelle et loisirs).

Le développement local est un processus d'accroissement durable du bien-être qui prend naissance à l'intérieur même d'une communauté. L'amélioration des infrastructures pour les loisirs collectifs permet de créer une personnalisation régionale favorisant un sentiment d'appartenance chez les jeunes et la population en général. Le



développement des sports collectifs régionaux aide à développer une certaine fierté. Tout projet de développement régional a comme base des promoteurs qui ont une fierté locale.

L'amélioration des infrastructures incite l'animation dans la ville ou le village et contribue à la pratique sportive chez les jeunes. Ce sont là des éléments qui permettent de soutenir la santé générale de la population (physique et psychologique).

Ce fonds sert de levier aux promoteurs de projets régionaux en infrastructures pour les sports collectifs ou pour l'achat d'équipements sportifs.

Volet Bon Départ de Canadian Tire



Le programme Bon départ apporte de l'aide aux enfants âgés entre 4 et 18 ans. L'aide financière peut servir à payer les frais d'inscription ainsi que les coûts de l'équipement et du transport. La totalité des fonds attribués doit profiter directement aux jeunes. Les fonds ne doivent pas servir aux paiements de frais d'administration ou autres. Les activités sportives doivent être structurées pour être admissibles. Pour obtenir de l'information communiquez avec le FRIL.

Contribuer comme partenaire au FRIL

Pour devenir partenaire, vous pouvez consulter les documents qui sont disponibles sur le site Internet ou communiquer directement avec le comité par courriel ou téléphone.

<http://fonds.lhecc.com>

Dépôt d'une demande au FRIL

La participation du FRIL prend la forme d'une contribution non remboursable. Les demandes peuvent être déposées par la poste ou par courriel en tout temps. Le comité directeur analysera les dossiers reçus dans un délai de 4 semaines.

Les projets soumis doivent s'assurer d'une pérennité dans le temps, favoriser l'animation locale et la participation de la communauté à des activités sportives organisées.

Coûts admissibles

- Coûts d'achat d'équipements sportifs pour des équipes
- Coûts de remise en valeur de sites
- Coûts de construction
- Coûts directs de matériel liés au projet
- Coûts de développement de prototype
- Coûts directs de main-d'œuvre externe affectée au projet

Coûts non admissibles

- Coûts d'utilisation des actifs du promoteur
- Les prélèvements, retraits, dividendes, salaires, traitements ou autres rémunérations versés aux employés du promoteur ou à lui-même, même si ceux-ci sont affectés à la réalisation du projet
- Les opérations régulières d'une entreprise (fonds de roulement)
- Matériel roulant non spécialisé



Fonds régional en infrastructures de loisirs

11, rue Saint-Jean-Baptiste
Local 208
Baie-Saint-Paul (Québec)
G3Z 1M1

Téléphone : 418-435-4033 poste 25
Télécopie : 418-435-4050
Courriel : g.sirois@sadcharlevoix.ca